



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Commune de Sarremezan – 31350

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance ordinaire du **05 décembre 2022** – 20h30 – Salle de réunion de la Mairie

Date de convocation : 28/11/2022
Nombre de membres en fonction : 06
Nombre de membres présents : 04
Sous la présidence de : Mme Catherine ENEL, Maire

Membres présents : DUBERNARD Maryline, ENEL Catherine, FAGE Aurélie,
LAURENT Alain

Absent(s) excusé(s) : 2

Absent(s) non excusé(s) : 0

Mme Maryline DUBERNARD est nommée secrétaire de séance.

Madame la Maire ouvre la séance.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Ordre du Jour

- Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 20 septembre 2022
- Délibération prenant acte de la tenue d'un débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi infracommunautaire Coteaux Sud

I. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 juin 2022

Le Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

II. Délibération – Tenue d'un débat sur le PADD du PLUi Coteaux Sud

Madame la Maire explique que le PLUi Coteaux Sud regroupe 28 communes de la CC Cœur Coteaux Comminges.

Le PLUi est établi pour 10 ans mais révisable à 6 ans.

Objectif du PLUi = déterminer les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols

Objectif du PADD = déterminer les grandes orientations d'aménagement de notre territoire

Le PADD comporte 2 axes \Rightarrow 1 projet fondé sur la solidarité et la cohérence territoriale \Rightarrow armature territoriale

Le PADD est établi pour l'accueil de 4100 nouveaux habitants sur tout le territoire soit environ 1950 logements

\hookrightarrow pour Coteaux Sud = 280 à 310 logements soit maxi 600 à 650 habitants

\rightarrow remobiliser les logements vacants sur Boulogne

\rightarrow répartition du potentiel en cohérence avec l'armature territoriale \Rightarrow 25% du potentiel à Boulogne et 75% sur les 27 communes rurales.

OBSERVATIONS :

Pas d'observations – Délibération prenant acte de la tenue d'un débat sur le PADD votée à l'unanimité.

III. Questions diverses

- \triangleright Aurélie FAGE demande s'il ne serait pas possible de faire modifier les heures d'allumage des lampes de l'abri-bus car le matin sont éteintes tôt alors que tous les enfants ne sont pas encore partis.

La séance est levée à 23h00.

Procès-verbal arrêté le 16 décembre 2022	
La Maire, Catherine ENEL	La secrétaire, Maryline DUBERNARD
	